



**Nouvel étiquetage relatif à la santé
pour les produits du tabac**

**DOCUMENT AUX FINS
DE CONSULTATION**

Octobre 2018



Santé
Canada

Health
Canada

Canada 

Santé Canada est le ministère fédéral qui aide les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Nous évaluons l'innocuité des médicaments et de nombreux produits de consommation, aidons à améliorer la salubrité des aliments et offrons de l'information aux Canadiennes et aux Canadiens afin de les aider à prendre de saines décisions. Nous offrons des services de santé aux peuples des Premières nations et aux communautés inuites. Nous travaillons de pair avec les provinces pour nous assurer que notre système de santé répond aux besoins de la population canadienne.

Also available in English under the title:

New Health-Related Labelling for Tobacco Products: Document for Consultation

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada

Indice de l'adresse 0900C2

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-957-2991

Sans frais : 1-866-225-0709

Télééc. : 613-941-5366

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : hc.publications-publications.sc@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2018

Date de publication : octobre 2018

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Pub. : 180537



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
INTRODUCTION	2
OBJET DE LA CONSULTATION	7
1. Étiquetage sur les cigarettes	8
2. Contenu et conception des étiquettes.....	9
2a. Messages d'information sur la santé	9
2b. Énoncés toxiques (comprend les énoncés sur les émissions toxiques et les énoncés sur les constituants toxiques).....	11
2c. Liaison des éléments d'étiquetage	12
2d. Information sur la ligne d'aide au renoncement	14
3. Taille et emplacement des étiquettes.....	15
3a. Pourcentage de la couverture des mises en garde relatives à la santé pour les produits autres que les cigarettes et les petits cigares.....	15
3b. Taille minimale des mises en garde relatives à la santé sur les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares	17
4. Étiquetage pour tous les emballages de produits du tabac qui ne portent actuellement pas d'étiquette.....	17
5. Rotation des étiquettes	18
6. Autres considérations	19

NOUS DÉSIRONS OBTENIR VOTRE RÉTROACTION.....	20
ANNEXE A : APERÇU DU PROCESSUS DES RÈGLEMENTS POUR LA LOI SUR LE TABAC ET LES PRODUITS DE VAPOTAGE	22
ANNEXE B : CADRE RÉGLEMENTAIRE CANADIEN EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE RELATIF À LA SANTÉ POUR LES PRODUITS DU TABAC.....	23
ANNEXE C : SÉLECTION DES ÉTIQUETTES ACTUELLES RELATIVES À LA SANTÉ SUR L'EMBALLAGE DES PRODUITS DU TABAC AU CANADA.....	25
RÉFÉRENCES.....	32



RÉSUMÉ

Le tabagisme constitue la principale cause évitable de décès prématuré. Il cause des maladies et de graves répercussions sur la santé, ce qui entraîne des souffrances incommensurables pour des milliers de Canadiens, leurs amis et leur famille.

En vertu de la Stratégie canadienne sur le tabac, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 330 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider les fumeurs canadiens à cesser de fumer ou à réduire le tabagisme afin de minimiser les effets nocifs du tabac sur la santé. Une initiative clé dans le cadre de cette stratégie est le renouvellement des messages de santé pour les emballages de tabac. Les exigences actuelles relatives à l'étiquetage des cigarettes et des petits cigares ont été mises en place en 2011. Celles de la plupart des autres produits du tabac ont été mises en place en 2000.

Le présent document décrit les domaines explorés par Santé Canada pour renouveler l'étiquetage pour les produits du tabac. Pour chaque section de la consultation, l'approche actuelle est décrite ainsi que les enjeux potentiels liés à cette approche sont identifiés. L'approche envisagée par Santé Canada est ensuite présentée, accompagnée de questions précises pour lesquelles vos commentaires sont requis.

Les annexes comprennent des renseignements supplémentaires concernant le processus réglementaire fédéral, le cadre réglementaire canadien en matière d'étiquetage relatif à la santé pour les produits du tabac et des exemples supplémentaires de composantes retrouvées sur les étiquettes des produits du tabac au Canada.



INTRODUCTION

Le fardeau du tabagisme sur la santé

Le tabagisme au Canada est un problème mortel et coûteux, qui cause des dizaines de maladies chez les fumeurs et les personnes exposées à la fumée secondaire. En fait, le tabagisme constitue la principale cause évitable de décès prématuré au Canada¹. Chaque année, plus de 45 000 Canadiens meurent des suites de maladies causées par le tabac, soit environ un Canadien toutes les 12 minutes². Le tabagisme coûte 6,5 milliards de dollars par année en soins de santé directs et 16,2 milliards de dollars en coûts sanitaires et économiques³ réunis. Il a aussi de profondes répercussions sur les familles et les amis qui s'occupent des malades et qui éprouvent un deuil pour ceux qui en sont décédés.

La lutte contre le tabagisme au Canada

Les mesures prises par tous les niveaux de gouvernement et les nombreux autres intervenants qui se sont engagés à réduire le fardeau du tabagisme ont contribué à réduire l'usage du tabac chez les Canadiens au cours des dernières décennies. Malgré ces efforts, 15 % des Canadiens affirment encore avoir consommé du tabac au cours des 30 derniers jours⁴. Les taux de tabagisme chez les jeunes sont demeurés inchangés depuis 2013.

En mai 2018, le gouvernement du Canada a annoncé la Stratégie canadienne sur le tabac, une stratégie fédérale améliorée pour lutter contre le tabagisme. La Stratégie comporte un nouveau financement de 80,5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018–2019. Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire l'usage du tabac des Canadiens afin de réduire le taux de tabagisme à moins de 5 % d'ici 2035.

Étiquetage relatif à la santé pour les produits du tabac

Les messages sur les emballages et produits du tabac sont susceptibles d'être vus par des millions de personnes chaque jour et sont un outil important de réduction du taux de tabagisme afin d'aider les Canadiens à mener une vie saine et sans tabac.

L'étiquetage relatif à la santé sur les produits du tabac a été mis en place partout dans le monde. Depuis 2016, plus de 100 pays, représentant 58 % de la population mondiale, exigent des mises en garde illustrées sur les paquets de cigarettes. Des recherches récentes montrent que les pays qui ont mis en œuvre les exigences d'étiquetage de la Convention-cadre pour la lutte antitabac ont vu une baisse moyenne de 1,5% du taux de tabagisme⁵.

Nous savons que les messages de mise en garde relatifs à la santé sur les emballages des produits du tabac sont efficaces à sensibiliser et à informer des dangers et des effets sur la santé liés à l'usage du tabac^{6,7,8}. Nous souhaitons miser sur les réalisations du système d'étiquetage existant, tout en explorant de nouvelles façons d'optimiser l'efficacité des étiquettes relatives à la santé et de les rendre encore plus percutant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'élaboration des règlements sur la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*, veuillez consulter l'Annexe A. Pour plus de renseignements concernant le cadre réglementaire canadien en matière d'étiquetage relatif à la santé pour les produits du tabac, veuillez consulter l'Annexe B.

Au Canada, les paquets de cigarettes et de petits cigares doivent comporter trois éléments d'étiquetage relatif à la santé : les mises en garde relatives à la santé (mises en garde graphiques sur les effets du tabagisme sur la santé, voir le n° 1 à la page suivant), les messages d'information sur la santé (messages sur les avantages du renoncement au tabac sur la santé, voir le n° 2 à la page suivant) et les énoncés sur les émissions toxiques (renseignements sur les effets des substances toxiques des cigarettes sur la santé, voir le n° 3 à la page suivant). L'annexe C présente d'autres exemples de mises en garde, de messages d'information sur la santé, d'énoncés sur les émissions toxiques et d'énoncés sur les constituants toxiques (renseignements sur les constituants toxiques propres à divers produits autres que les cigarettes et les petits cigares).




1 MISES EN GARDE RELATIVES À LA SANTÉ

Vous tousez le matin?	Morning cough?
Voir à l'endos. Santé Canada	See the back. Health Canada

MESSAGES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ

2

<p>La toux est un signal de vos poumons qu'il est temps d'arrêter.</p> <p>Quand vous arrêtez de fumer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès les premiers mois, la toux et les râlements diminueront. Vous serez moins essouffé. • Au cours des 5 premières années, les problèmes respiratoires, comme la bronchite et la pneumonie, diminueront de façon marquée. <p>Vous pouvez arrêter et respirer mieux! Santé Canada</p>	 <p>Coughing is your lungs warning you it's time to quit.</p> <p>When you quit smoking:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Within the first few months, you'll cough and wheeze less and you'll be short of breath less often. • In the first 5 years, respiratory problems like bronchitis and pneumonia will decrease significantly. <p>You can quit and breathe easier! Health Canada</p>
---	---

La fumée du tabac contient plus de 70 substances chimiques qui peuvent causer le cancer.

Santé Canada

Tobacco smoke contains more than 70 chemicals that can cause cancer.

Health Canada

3 ÉNONCÉS SUR LES ÉMISSIONS TOXIQUES

Pourquoi maintenant?

L'étiquetage actuel des cigarettes et des petits cigares a été mis en place en 2011. L'étiquetage de la plupart des autres produits du tabac a été mis en place en 2000. La mise à jour régulière du contenu et le style des étiquettes relatives à la santé sur les produits du tabac permet de s'assurer qu'elles sont plus visibles, plus mémorables et percutantes^{9,10}. De plus, Santé Canada a proposé des exigences en matière d'apparence neutre et normalisée pour les emballages de tabac et certains produits du tabac. Certaines recherches démontrent que la visibilité des mises en garde relatives à la santé augmente lorsque celles-ci sont combinées à des emballages neutres^{11,12,13}. Pour ces raisons, le moment est opportun pour Santé Canada d'envisager de modifier les exigences concernant l'étiquetage sur la santé.

Principales mesures envisagées concernant l'étiquetage relatif à la santé sur les produits du tabac

Santé Canada s'est engagé à élaborer de nouvelles étiquettes relatives à la santé des produits du tabac en se fondant sur les pratiques canadiennes et internationales les plus efficaces. Nous sommes guidés par des études qui ont été examinées par les pairs et publiées, ainsi que par des consultations continues avec des experts dans le domaine, qui soulignent l'importance d'envisager les mesures qui suivent.

MESSAGES QUI SUSCITENT L'INTÉRÊT POUR TOUS LES CANADIENS

L'étiquetage doit pouvoir être compris par des personnes de tout âge et par une population diversifiée. Le nouvel étiquetage relatif à la santé pour les produits du tabac continuerait de présenter une variété de messages et d'images visant à respecter les différences d'âge, de sexe et des origines, ainsi que les personnes qui courent un risque plus élevé de développer une dépendance à la nicotine ou d'autres effets nocifs sur la santé.

HISTOIRES PERSONNELLES

Les témoignages ou histoires personnelles constituent un outil utile pour communiquer les dangers pour la santé associés au tabagisme et pour motiver les gens à cesser de fumer. La recherche a démontré que les mises en garde relatives à la santé sont plus efficaces si la personne qui les voit peut s'identifier à la personne ou à la situation décrites^{14,15}. Les étiquettes actuelles relatives la santé au Canada comprennent quatre témoignages véritables d'anciens fumeurs dont la santé a été atteinte par le tabagisme. Santé Canada fera tout en son pouvoir pour continuer d'afficher de tels témoignages sur les futures étiquettes relatives à la santé.

MESSAGES QUI SUSCITENT DES RÉACTIONS ÉMOTIONNELLES

Les descriptions précises et choquantes des problèmes de santé causés par le tabagisme sur les étiquettes de mise en garde sont les plus susceptibles de marquer la mémoire des fumeurs, tandis que les messages qui sont difficiles à regarder, comme les images de dents pourries, de maladies buccales, de cancer de la gorge et de défiguration, sont généralement jugés les plus efficaces^{16,17,18}. Les images graphiques sur les étiquettes de mise en garde semblent être particulièrement efficaces au sein des groupes difficiles à rejoindre, notamment les jeunes et les personnes ayant un niveau faible d'alphabétisation^{19,20}. D'autres types de messages qui suscitent de fortes réactions, comme les images d'enfants affectés par le tabagisme, ont également été jugés mémorables et efficaces^{21,22}. Santé Canada continuera d'incorporer un mélange d'images suscitant l'émotion aux nouvelles étiquettes de mise en garde relatives à la santé.



OBJET DE LA CONSULTATION

Nous procédons actuellement à des consultations auprès des Canadiens sur les enjeux suivants :

1. Étiquetage sur les cigarettes
2. Contenu et conception des étiquettes
 - a. Messages d'information sur la santé
 - b. Énoncés toxiques (énoncés sur les émissions toxiques et les énoncés sur les constituants toxiques)
 - c. Liaison des éléments d'étiquetage
 - d. Information sur la ligne d'aide au renoncement
3. Taille et emplacement des étiquettes
 - a. Pourcentage de la couverture des mises en garde relatives à la santé sur les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares
 - b. Taille minimale des mises en garde relatives à la santé sur les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares
4. Étiquetage pour tous les emballages de produits du tabac qui n'exige pas actuellement d'étiquette
5. Rotation des étiquettes
6. Autres points à examiner

1. Étiquetage sur les cigarettes

Applicable pour : Les cigarettes

Approche actuelle : Il n'y a actuellement aucun étiquetage sur les cigarettes.

Enjeu : Des recherches récentes, mais limitées, montrent que les mises en garde qui figurent directement sur le produit, comme les cigarettes, pourraient être efficaces pour rendre le produit moins attrayant auprès des utilisateurs^{23,24,25}. Consultez les exemples possibles ci-après qui illustre à quoi cela pourrait ressembler.



Exemples de mises en garde potentielles directement sur les cigarettes

Approche en considération : Santé Canada envisage de mettre en place des exigences pour que les mises en garde relatives à la santé figurent directement sur les cigarettes. Tous les éléments de la conception, comme la taille, le libellé, la police et la couleur, sont à l'étude.

1. Croyez-vous que l'information devrait figurer directement sur les cigarettes serait efficace pour informer les Canadiens des effets et des dangers des cigarettes sur la santé?
2. Avez-vous des suggestions de types de messages sur les cigarettes qui seraient efficaces pour informer les Canadiens des effets et des dangers des cigarettes sur la santé?

3. Avez-vous des suggestions précises concernant la taille, la police ou la couleur des mises en garde relatives à la santé sur les cigarettes qui pourraient être efficaces pour informer les Canadiens des effets et des dangers du tabagisme sur la santé?
4. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

2. Contenu et conception des étiquettes

2A. MESSAGES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ

Applicable pour : Cigarettes, petits cigares, kreteks, tabac à cigarettes, tabac en feuilles et bâtonnets de tabac

Approche actuelle : Les messages d'information sur la santé actuels sont principalement axés sur les avantages du renoncement au tabac et fournissent des conseils pour aider les gens à cesser de fumer. Ils figurent sur l'emballage, ou sur un prospectus inséré dans l'emballage. On trouve des exemples de messages d'information sur la santé ci-dessous.

Il n'est jamais trop tard...

Arrêter de fumer augmente l'espérance de vie et rehausse la qualité de vie.



Une personne qui arrête de fumer augmente ses chances de vivre plus longtemps. Elle améliore également son état de santé et, par conséquent, sa qualité de vie.

Il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer. Peu importe l'âge, vous sentirez des effets bénéfiques et immédiats sur votre santé. Vous aurez plus d'énergie pour profiter davantage de la vie.

Parlez-en à un professionnel de la santé.

Santé Canada

Vous tousez le matin?

La toux est un signal de vos poumons qu'il est temps d'arrêter.



Quand vous arrêtez de fumer :

- **Dès les premiers mois,** la toux et les râlements diminueront. Vous serez moins essouffé.
- **Au cours des 5 premières années,** les problèmes respiratoires, comme la bronchite et la pneumonie, diminueront de façon marquée.

Vous pouvez arrêter et respirer mieux!

Santé Canada

J'arrête de fumer... Qu'est-ce que j'y gagne?

POURQUOI EST-CE QUE J'ARRÊTERAIS DE FUMER?

Je veux reprendre le contrôle de ma vie en me libérant de ma dépendance au tabac...

Je veux être au mieux de ma forme pour mes activités...

Je veux être en santé et avoir plus d'énergie...

Je vais me récompenser avec l'argent épargné...



Santé Canada

Exemples de messages d'information sur la santé actuels

Enjeu : Les messages d'information sur la santé doivent être aussi visibles que possible de façon d'optimiser leur efficacité pour communiquer avec les fumeurs.

Approche en considération : Plusieurs options sont à l'étude pour optimiser la visibilité des messages d'information sur la santé, notamment par l'augmentation de la taille des prospectus insérés dans les types d'emballage, l'obligation de les coller à l'emballage afin qu'ils ne puissent être jetés, et le fait de modifier l'endroit où les messages d'information sur la santé sont imprimés à l'intérieur de l'emballage. Dans une récente recherche sur l'opinion publique menée par Santé Canada, les participants ont noté que les messages d'information sur la santé figurant sur les paquets de cigarettes sont plus susceptibles d'être remarqués et d'être lus lorsqu'ils comportent des caractéristiques de conception nouvelle ou inhabituelle comme des couleurs vives, des bulles de pensée ou des dessins animés²⁶. On trouve ci-dessous un exemple de nouveau message d'information sur la santé.

Des trucs pour arrêter **Tips for quitting**
vivezsansfume.gc.ca/abandon gosmokefree.gc.ca/quit

← Voir à l'endos. Santé Canada · Health Canada See the back →

La plupart des personnes essaient plusieurs fois avant d'arrêter de fumer pour de bon, car les produits du tabac créent une forte dépendance.

Afin de rester sur la bonne voie, essayez de :

- parler à quelqu'un qui a déjà arrêté de fumer
- faire de l'exercice tous les jours pour vous aider à gérer votre stress
- boire de l'eau et manger mieux
- défier un ami dans une compétition pour arrêter de fumer

Most people try many times before they quit for good because tobacco products are highly addictive.

To stay on track, try to:

- Talk about it with someone who's already quit
- Exercise daily to help deal with stress
- Drink water and eat healthy
- Challenge a buddy to a quit smoking competition



Vous avez ce qu'il faut pour vous libérer du tabac.

1 866 JARRETE (1 866 527-7383)

Santé Canada

You've got what it takes to be smoke-free.

1-866-366-3667

Health Canada

Ébauche de message d'information sur la santé mis à l'essai dans le cadre d'une recherche sur l'opinion publique

1. Avez-vous des suggestions précises concernant la taille, la couleur et la conception des nouveaux messages d'information sur la santé qui permettraient d'optimiser la visibilité de cette information?
2. Avez-vous des suggestions précises concernant l'emplacement des nouveaux messages d'information sur la santé qui permettraient d'optimiser la visibilité de cette information?
3. Avez-vous des suggestions de sujets pour les futurs messages d'information sur la santé?
4. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

2B. ÉNONCÉS TOXIQUES (COMPREND LES ÉNONCÉS SUR LES ÉMISSIONS TOXIQUES ET LES ÉNONCÉS SUR LES CONSTITUANTS TOXIQUES)

Applicable à : Tous les produits du tabac

Approche actuelle : Les énoncés sur les émissions toxiques doivent être apposés sur les emballages de cigarettes et de petits cigares. Certains autres produits du tabac affichent une liste de certaines des émissions toxiques ou de la quantité de constituants toxiques présents dans le produit. On trouve ci-dessous un exemple d'énoncé sur les émissions toxiques pour les paquets de cigarettes et de petits cigares.

<p>La fumée du tabac contient plus de 70 substances chimiques qui peuvent causer le cancer.</p> <p>Santé Canada</p> <p>Tobacco smoke contains more than 70 chemicals that can cause cancer.</p> <p>Health Canada</p>
--

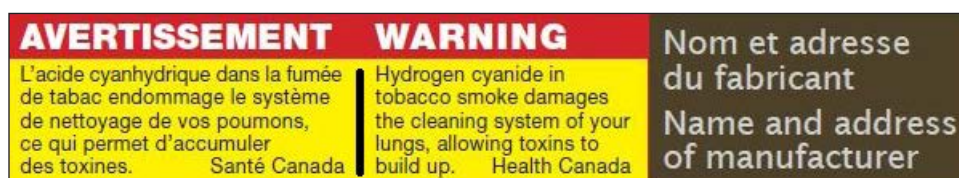
<p>La fumée du tabac contient du cyanure d'hydrogène, un gaz toxique.</p> <p>Santé Canada</p> <p>Tobacco smoke contains hydrogen cyanide, a poisonous gas.</p> <p>Health Canada</p>

Exemple d'énoncé sur les émissions toxiques existant pour les cigarettes et les petits cigares

Enjeu : Les énoncés toxiques figurant actuellement sur les produits du tabac devraient être modifiés de façon d'optimiser leur efficacité.

Approche en considération : Santé Canada envisage de modifier les énoncés d'émissions toxiques actuels, notamment des changements envisagés aux messages, à la conception et l'emplacement

Dans une récente recherche sur l'opinion publique menée par Santé Canada, les participants ont trouvé les énoncés d'émissions toxiques sur les paquets de cigarettes les plus accrocheurs et les plus faciles à lire quand : les textes anglais et français étaient présentés côte à côte; le texte noir était sur fond jaune et le texte blanc sur fond rouge; une bannière rouge d'« AVERTISSEMENT » était placée au-dessus du texte²⁷. Veuillez vous reporter à l'exemple ci-dessous.



Exemple d'énoncé sur la toxicité potentiel

1. Avez-vous des suggestions précises sur la taille, la couleur et la conception de nouveaux énoncés toxiques qui permettraient de les rendre plus visibles et plus lisibles?
2. Avez-vous des suggestions précises sur l'emplacement de nouveaux énoncés toxiques qui permettraient de les rendre plus visibles et plus lisibles?
3. Avez-vous des suggestions précises sur le contenu des futurs énoncés toxiques?
4. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

2C. LIAISON DES ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

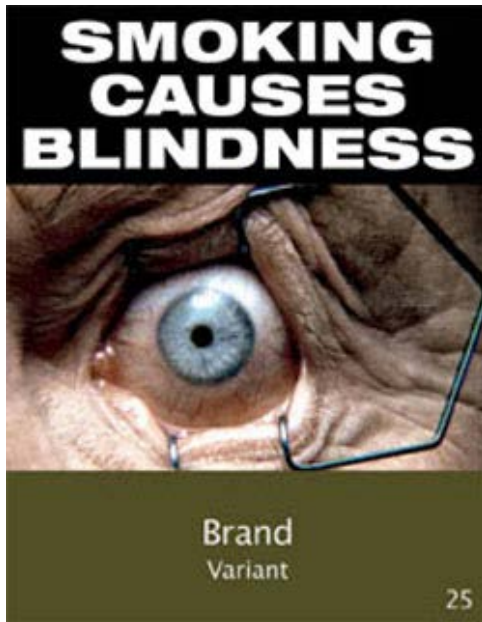
Applicable à : Tous les produits du tabac

Approche actuelle : Actuellement, il n'y a aucune exigence en ce qui concerne la mise en relation des divers messages sur la santé sur les emballages et les produits du tabac.

Enjeu : Il pourrait être avantageux d'établir un lien thématique entre les éléments d'étiquetage sur les emballages de produits du tabac pour fournir de plus ample renseignements sur un état de santé particulier et mieux comprendre l'effet sur la santé et ses causes.

Approche en considération : Depuis 2012, l'Australie a mis en relation les éléments d'étiquetage sur les emballages de tabac pour que les messages qu'ils contiennent se rapportent les uns aux autres²⁸. Voici un exemple du thème australien « Smoking Causes Blindness »²⁹ (Fumer peut vous rendre aveugle) :

DEVANT DU PAQUET



ARRIÈRE DU PAQUET



*Exemple du thème « Smoking Causes Blindness »
(Fumer peut vous rendre aveugle) sur un emballage de tabac australien*

Des mesures semblables à celles de l'Australie pourraient être mises en œuvre pour les futures étiquettes au Canada. Il peut s'agir, par exemple, d'une mise en garde montrant le cancer du poumon, d'un énoncé toxiques sur les produits chimiques présents dans la fumée de tabac qui endommagent les poumons, ainsi que d'un message d'information sur la santé qui explique comment cesser de fumer réduit le risque de développer un cancer du poumon.

1. Croyez-vous que le fait de lier les renseignements sur les emballages de tabac par thème améliorerait la compréhension des renseignements présentés?
2. Avez-vous des suggestions quant à la création de liens par thèmes pour ces renseignements sur les emballages du tabac qui amélioreraient la compréhension de l'information présentée?
3. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

2D. INFORMATION SUR LA LIGNE D'AIDE AU RENONCEMENT

Applicable à : Tous les produits du tabac

Approche actuelle : Les renseignements sur la ligne d'aide sans frais de renoncement au tabac et le site Web se trouvent actuellement sur les mises en garde relatives à la santé pour les cigarettes et les petits cigares, ainsi que sur certains messages d'information sur la santé. D'autres produits ne nécessitent pas d'information sur la ligne d'aide au renoncement. Veuillez vous reporter à l'exemple ci-dessous.



Exemple de mise en garde relative à la santé actuelle sur les cigarettes et les petits cigares

Enjeu : L'information sur la ligne d'aide au renoncement doit apparaître sur tous les produits du tabac et être le plus visible possible de façon d'optimiser son efficacité pour informer les fumeurs.

Approche en considération : Santé Canada envisage de modifier la taille, la couleur et l'emplacement de l'information sur la ligne d'aide de renoncement au tabac et le site Web sur l'étiquetage afin de le rendre plus visible. Santé Canada envisage également d'ajouter des renseignements à propos de la ligne d'aide au renoncement et du site Web sur d'autres produits du tabac, comme le tabac sans fumée, le tabac chauffé et les produits du tabac à coupe fine.

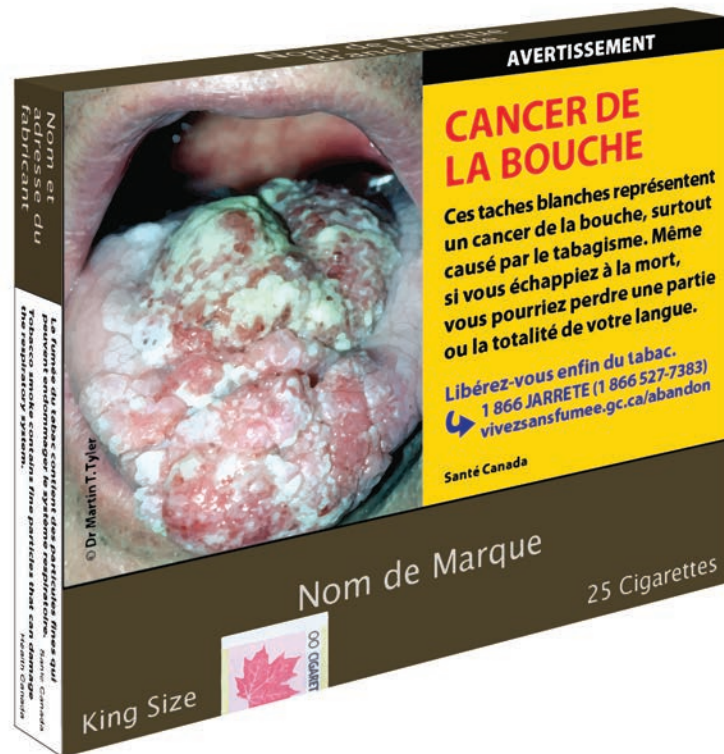
1. Avez-vous des suggestions précises concernant la taille, la couleur et l'emplacement des renseignements sur la ligne d'aide de renoncement au tabac et le site Web sur les nouvelles étiquettes qui permettraient d'optimiser la visibilité de cette information sur divers types d'emballage des produits du tabac?
2. Avez-vous des suggestions pour améliorer la façon dont les emballages de tabac présentent les renseignements concernant les services de la ligne d'aide au renoncement et les services Web qui sont offerts aux fumeurs, au-delà du simple affichage du numéro de téléphone et du site Web (c'est-à-dire une application mobile, #mot-clic, un code QR, @symbole ou autres méthodes)?
3. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

3. Taille et emplacement des étiquettes

3A. POURCENTAGE DE LA COUVERTURE DES MISES EN GARDE RELATIVES À LA SANTÉ POUR LES PRODUITS AUTRES QUE LES CIGARETTES ET LES PETITS CIGARES

Applicable pour : Les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares

Approche actuelle : Les mises en garde sur la santé sur l'emballage des cigarettes et des petits cigares couvrent au moins 75 % des deux plus grands côtés du paquet ou la principale surface exposée. Pour certains autres produits du tabac, les mises en garde relatives à la santé doivent couvrir jusqu'à 50 % de la surface principale ou satisfaire les exigences de taille (qui sont inférieures à 50 %), selon le type de produit. Seules les quantités de constituants toxiques sont exigées sur les paquets de tabac sans fumée. On trouve des exemples de ces exigences ci-dessous en utilisant les exigences proposées relatives à l'apparence neutre et normalisée.*



Exemple de l'exigence de 75 % pour les paquets de cigarettes et de petits cigares

* Au moment de la publication, le Règlement sur les produits du tabac (apparence neutre et normalisée) n'avait pas encore été publié dans la Partie II de la Gazette du Canada. Veuillez vous reporter à l'Annexe A pour des informations sur le processus des règlements. Pour plus d'informations sur l'apparence neutre et normalisée, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2018/06/emballage-neutre-et-normalise-des-produits-du-tabac.html



Exemple de l'exigence relative à la taille pour les mises en garde relatives à la santé (moins de 50 %) pour une blague de tabac



Exemple d'étiquette sur les constituants toxiques pour les boîtes métalliques de tabac sans fumée

Enjeu : De nombreuses recherches ont démontré que les mises en garde relatives à la santé de grandes dimensions sont plus efficaces et généralement perçues comme étant plus crédibles auprès des fumeurs de cigarettes jeunes et adultes^{30,31,32}.

Approche en considération : Santé Canada envisage d'étendre aux autres produits du tabac les exigences qui se rapporte aux mises en garde relatives à la santé de 75 % pour les cigarettes et les petits cigares.

1. La quantité minimale d'espace requis pour les mises en garde relatives à la santé devrait-elle être la même pour tous les produits du tabac?
2. Si ce n'est pas le cas, quelles seraient les exceptions? Comment justifie-t-on ces exceptions?
3. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

3B. TAILLE MINIMALE DES MISES EN GARDE RELATIVES À LA SANTÉ SUR LES PRODUITS DU TABAC AUTRES QUE LES CIGARETTES ET LES PETITS CIGARES

Applicable pour : Les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares

Approche actuelle : Les exigences en matière d'étiquetage pour les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares varient, les exigences minimales en matière de taille (en cm²) ne s'appliquant qu'à un petit nombre de types d'emballage.

Enjeu : Au Canada, les produits du tabac sont vendus dans une variété de tailles et de formats d'emballage (par exemple, sous forme de blagues, de boîtes métalliques ou de trousse). De nouveaux produits du tabac et de nouveaux emballages continuent d'être mis sur le marché régulièrement. Une mise en garde relative à la santé doit être suffisamment grande pour être claire, visible, facile à lire et efficace pour informer les utilisateurs des dangers pour la santé et des effets sur la santé du tabagisme.

Approche en considération : Santé Canada envisage d'établir une taille minimale pour les mises en garde relatives à la santé sur les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares. Des tailles minimales de mises en garde relatives à la santé pour les produits autres que les cigarettes et les petits cigares ont également été adoptées en Australie³³ et dans l'Union européenne³⁴.

1. Devrions-nous exiger que les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares aient des tailles minimales de mises en garde?
2. Avez-vous des suggestions précises sur la taille minimale requise des mises en garde relatives à la santé sur les produits du tabac autres que les cigarettes et les petits cigares au Canada dans le contexte des mesures en matière d'apparence neutre et normalisée?
3. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

4. Étiquetage pour tous les emballages de produits du tabac qui ne portent actuellement pas d'étiquette

Applicable pour : Les produits du tabac qui ne font pas actuellement l'objet d'exigences d'étiquetage sur la santé

Approche actuelle : Certains produits du tabac, comme les produits du tabac chauffés, le tabac à pipe à eau et les feuilles d'enveloppe, ne sont actuellement pas visés par les exigences d'étiquetage sur la santé.

Enjeu : Les produits du tabac emballés sans étiquetage sur la santé peuvent être considérés comme étant sécuritaires.

Approche en considération : Santé Canada envisage d'appliquer les exigences en matière d'étiquetage sur la santé à tous les emballages de produits du tabac, y compris les produits qui ne sont pas actuellement assujettis à ces exigences.

1. Les étiquettes sur la santé devraient-elles être obligatoires sur l'emballage de tous les produits du tabac?
2. Quels types d'éléments d'étiquetage (mises en garde relatives à la santé, messages d'information sur la santé, énoncés toxiques) devraient être exigés?
3. Faut-il envisager différents types de messages pour différents types de produits du tabac?
4. Recommanderiez-vous d'autres exigences liées au fait d'étendre l'étiquetage sur la santé à tous les produits du tabac?
5. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

5. Rotation des étiquettes

Applicable à : Tous les produits du tabac

Approche actuelle : À l'heure actuelle, les mises en garde relatives à la santé pour les produits du tabac ne doivent pas faire l'objet d'une rotation après une période de temps précise.

Enjeu : Les fumeurs et les non-fumeurs s'habituent aux messages d'information sur la santé qu'ils voient sur les emballages de produits du tabac, même lorsque de nombreuses différentes étiquettes sont apposées également sur les emballages de vendus partout au Canada^{35,36}. Par conséquent, de nombreux pays ont recours à des périodes de rotation pour leurs messages sur les produits du tabac.

Approche en considération : Santé Canada envisage de mettre en rotation plusieurs ensembles d'étiquettes relatives à la santé pour les produits du tabac. Certaines recherches révèlent que le temps de rotation idéal entre les ensembles d'étiquettes est de 12 à 18 mois³⁷ et que la période de rotation la plus courante dans les pays semble être de 12 mois par ensemble.

1. Quelle serait la période de rotation idéale pour les étiquettes sur la santé sur les produits du tabac?
2. Y a-t-il des éléments différents à prendre en compte pour la rotation, selon l'élément d'étiquetage ou les différents produits?
3. Combien d'étiquettes devraient contenir chaque ensemble pour la rotation?
4. Recommanderiez-vous de nouvelles mesures liées à la rotation des étiquettes sur la santé des produits du tabac?
5. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.

6. *Autres considérations*

En plus de la rétroaction sur les éléments spécifiques énoncés dans le présent document, nous vous encourageons à fournir d'autres commentaires et suggestions. Nous nous intéressons à toutes les idées qui permettraient d'améliorer l'étiquetage sur les produits du tabac.

De façon plus générale,

1. Avez-vous d'autres mesures importantes de réglementation de l'étiquetage sur la santé pour les produits du tabac au Canada à proposer, mesures que nous n'avons pas abordées?
2. En général, appuyez-vous les mesures envisagées par Santé Canada ainsi que son approche en vue de la modification de l'étiquetage relatif à la santé pour les produits du tabac?
3. Existe-t-il des études qui viendraient étayer les mesures que vous proposez? Si c'est le cas, veuillez en dresser la liste.



NOUS DÉSIRONS OBTENIR VOTRE RÉTROACTION

Tous les Canadiens intéressés sont invités à transmettre leurs commentaires au sujet des mesures envisagées qui sont énoncées dans le présent document. Tous les commentaires reçus au plus tard le 4 janvier 2019 seront examinés.

Le Ministère conservera uniquement les commentaires. Votre adresse de courrier électronique et vos coordonnées ne seront pas retenues.

Vous pouvez transmettre vos commentaires en utilisant les coordonnées fournies ci-dessous.

Santé Canada résumera les résultats de cette consultation et publiera son résumé en ligne. Aucun renseignement d'identification ne figurera dans le résumé sans votre permission explicite.

Merci d'avoir pris le temps d'examiner le document et d'aider à encourager les Canadiens à mener une vie plus saine et sans tabac.

Adresse de correspondance :

Bureau de l'étiquetage et de l'emballage neutre
Direction de la lutte au tabagisme
Indice de l'adresse 0301A, 150, promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Courriel : hc.pregs.sc@canada.ca

Remarque :

Le Canada est une partie signataire de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la Santé. L'article 5.3 de la CCLAT oblige les Parties, en définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte au tabagisme, à veiller à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres intérêts de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale. **Vous devez également déclarer tout conflit d'intérêts perçu ou réel avec l'industrie du tabac dans le cadre de cette consultation.**

Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sont recueillis en vertu de l'article 4 de la *Loi sur le ministère de la Santé*. Les renseignements sont recueillis dans le but de vous permettre de fournir votre opinion au sujet du nouvel étiquetage sur la santé pour les produits du tabac au Canada. Vos commentaires, sans renseignements d'identification, tels que votre nom ou votre adresse courriel, peuvent être utilisés pour informer la haute direction et éclairer les décisions stratégiques. Un résumé des commentaires sera également publié sur le site Web. Afin de protéger davantage vos renseignements personnels, assurez-vous que tout commentaire que vous formulez par écrit soit suffisamment général afin qu'il soit impossible d'en identifier l'auteur. Pour de plus amples renseignements sur l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Bureau de l'étiquetage et de l'emballage neutre, à hc.pregs.sc@canada.ca, ou avec la Division de la gestion de la protection des renseignements personnels, à hc.privacy-vie.privee.sc@canada.ca. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inadéquate.

ANNEXE A : APERÇU DU PROCESSUS DES RÈGLEMENTS POUR LA LOI SUR LE TABAC ET LES PRODUITS DE VAPOTAGE

Établir des règlements dans le cadre de la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* suit généralement les étapes suivantes :

1. Une consultation publique, qui consiste en la publication du projet de règlement et une invitation aux parties intéressées à présenter leurs rétroactions.
2. La publication préalable du projet de règlement et du résumé de l'étude d'impact de la réglementation dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, suivie d'une période de commentaires de 30 ou de 75 jours (75 jours lorsque le projet de règlement peut avoir une incidence sur le commerce international).
3. La prise en compte des commentaires du public et la révision du règlement proposé, s'il y a lieu.
4. L'approbation finale du gouverneur en conseil.
5. L'enregistrement du règlement et sa publication finale dans la Partie II de la *Gazette du Canada*.
6. Les règlements entrent en vigueur le jour où ils sont enregistrés, sauf indication contraire. Par exemple, l'application du règlement peut débuter six mois après son enregistrement lorsqu'un délai est nécessaire pour satisfaire aux obligations commerciales du Canada.

ANNEXE B : CADRE RÉGLEMENTAIRE CANADIEN EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE RELATIF À LA SANTÉ POUR LES PRODUITS DU TABAC

En 2000, le Canada est devenu le premier pays à exiger des mises en garde relatives à la santé illustrées sur les emballages des produits du tabac. Le *Règlement sur l'information relative aux produits du tabac* (RIRPT) s'applique actuellement aux cigares, au tabac à pipe, au tabac à coupe fine, aux bidis, aux kreteks et au tabac sans fumée. Le RIRPT exige que les mises en garde relatives à la santé couvrent au moins 50 % de la plupart des emballages de tabac, y compris le tabac à cigarettes, le tabac à pipe et le tabac à chiquer. Le RIRPT exige également l'inclusion de messages d'information sur la santé (textuels) dans les emballages, visant à informer les fumeurs sur les effets du tabac sur la santé, des dangers pour la santé et les avantages du renoncement au tabac. Le Règlement prévoit également des exigences relatives aux renseignements sur les émissions toxiques et aux renseignements sur les constituants toxiques.

En 2011, le *Règlement sur l'étiquetage des produits du tabac (cigarettes et petits cigares)* (REPT) a remplacé les exigences du RIRPT applicables aux cigarettes et aux petits cigares. Le REPT exigeait 16 nouvelles mises en garde relatives à la santé qui couvriraient au moins 75 % des surfaces principales exposées. De nouvelles images ont également été incluses. Ces mises en garde relatives à la santé, plus grandes, comprennent des témoignages et de l'information sur les ressources d'aide au renoncement au tabac (soit un numéro de téléphone sans frais pancanadien et une adresse Web). Dans le cadre du REPT, les valeurs numériques relatives aux renseignements toxiques, qui n'étaient généralement pas bien comprises, ont été remplacées par des énoncés sur les émissions toxiques textuels sur les côtés de la plupart des emballages. Ces nouveaux énoncés sur les émissions toxiques ont été conçus pour fournir de l'information claire, concise et facile à comprendre dans un langage simple. Des messages d'information sur la santé colorés et illustrés, mettant l'accent sur les avantages du renoncement au tabac, ont remplacé les messages d'information sur la santé textuels et ont été imprimés ou placés sous forme de prospectus à l'intérieur des emballages. On a repensé ces nouveaux messages d'information sur la santé pour qu'ils soient plus attrayants et pour encourager les utilisateurs à lire l'information, y compris une phrase d'accroche accompagnée d'images colorées et d'illustrations sur les rabats supérieurs des emballages pour attirer l'attention des consommateurs vers l'intérieur du paquet ou des prospectus.

La *Loi sur le tabac* a récemment été modifiée de façon à établir, notamment, des nouvelles règles pour les produits de vapotage au Canada et de modifier son titre comme suit *La loi sur le tabac et les produits de vapotage*. La Loi établit des nouvelles règles pour les produits de vapotage. La Loi permettra également à Santé Canada de sensibiliser le public des dangers pour la santé que posent les produits du tabac en exigeant que des renseignements sur les produits et les émissions figurent sur les produits du tabac et les emballages, ainsi que de l'information sur les dangers pour la santé et les effets sur la santé de l'usage des produits du tabac et de leurs émissions. La Loi prévoit également de mettre en place la réglementation nécessaire pour veiller à ce que tous les emballages de tabac aient la même apparence, limitant leur attrait auprès des jeunes et les autres. Ces mesures s'étendraient à tous les produits du tabac. La *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* autorise également l'établissement de règlements quant aux renseignements qui apparaissent directement sur les produits du tabac, comme les cigarettes.

ANNEXE C : SÉLECTION DES ÉTIQUETTES ACTUELLES RELATIVES À LA SANTÉ SUR L'EMBALLAGE DES PRODUITS DU TABAC AU CANADA

MISES EN GARDE RELATIVES À LA SANTÉ - CIGARETTES :



AVERTISSEMENT

La cigarette est une des principales causes des maladies du cœur.

Le risque d'avoir une maladie du cœur est jusqu'à 4 fois plus élevé chez les fumeurs que les non-fumeurs.

Vous pouvez arrêter.
Nous pouvons vous aider.

1 866 JARRETE (1 866 527-7383)
vivezsansfume.gc.ca/abandon

Santé Canada



AVERTISSEMENT

La santé de vos enfants est entre vos mains.

La fumée secondaire aggrave et multiplie les crises d'asthme chez les enfants.

Vous pouvez arrêter.
Nous pouvons vous aider.

1 866 JARRETE (1 866 527-7383)
vivezsansfume.gc.ca/abandon

Santé Canada



AVERTISSEMENT

Cancer du poumon – dernier regard.

Barb Tarbox est décédée à 42 ans d'un cancer du poumon causé par la cigarette.

Vous pouvez arrêter.
Nous pouvons vous aider.

1 866 JARRETE (1 866 527-7383)
vivezsansfume.gc.ca/abandon

© The Edmonton Journal
Santé Canada

MISES EN GARDE RELATIVES À LA SANTÉ — PETITS CIGARES :



AVERTISSEMENT

Les fumeurs occasionnels développent aussi une dépendance.

Une seule bouffée peut vous mener vers la dépendance. La nicotine est une drogue qui crée une forte dépendance.

Libérez-vous enfin du tabac.
1 866 JARRETE (1 866 527-7383)
vivezsansfume.gc.ca/abandon

Santé Canada



AVERTISSEMENT

La dépendance au tabac touche aussi les proches.

Fumeuses de mère en fille... La nicotine du tabac crée la dépendance.

Vous pouvez arrêter. Nous pouvons vous aider.
1 866 JARRETE (1 866 527-7383)
vivezsansfume.gc.ca/abandon

© Brenda Ann Kennecally
Santé Canada



AVERTISSEMENT

Le cancer de la gorge, c'est difficile à avaler.

L'usage du tabac cause le cancer de la gorge. Ce cancer entraîne souvent une chirurgie majeure qui peut vous obliger à respirer par un trou dans la gorge.

Libérez-vous enfin du tabac.
1 866 JARRETE (1 866 527-7383)
vivezsansfume.gc.ca/abandon

Santé Canada

MESSAGES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ — CIGARETTES ET PETITS CIGARES :

Le seul échec serait de cesser d'essayer.

La plupart des fumeurs essaient plusieurs fois d'arrêter de fumer avant d'y parvenir.

Voyez chaque tentative comme un apprentissage et non un échec. Le seul échec serait de cesser d'essayer.

Fixez la date d'arrêt, écrivez-la ou parlez-en à un proche.



La nicotine contenue dans le tabac est la drogue qui crée la dépendance.

Santé Canada

J'arrête de fumer... Qu'est-ce que j'y gagne?

POURQUOI EST-CE QUE J'ARRÊTERAIS DE FUMER?

Je veux reprendre le contrôle de ma vie en me libérant de ma dépendance au tabac...

Je veux être au mieux de ma forme pour mes activités...

Je veux être en santé et avoir plus d'énergie...

Je vais me récompenser avec l'argent épargné...



Santé Canada

« J'en avais assez de me sentir coupable... »

« C'est difficile d'arrêter de fumer. Ça demande beaucoup de volonté. J'en avais assez de me sentir coupable. J'avais honte de fumer. Quand j'ai décidé d'arrêter, j'ai appelé la ligne d'aide aux fumeurs. Grâce à leur soutien, j'ai réussi à surmonter les fortes envies de fumer des premiers jours. Plus le temps passait, plus j'étais fière de moi et plus je voulais persévérer. »



- Susan

1 866 JARRETE (1 866 527-7383)

Les produits du tabac créent une forte dépendance.

Santé Canada

ÉNONCÉS SUR LES ÉMISSIONS TOXIQUES — CIGARETTES ET PETITS CIGARES :

La fumée du tabac contient du benzène, un produit chimique qui donne le cancer.

Santé Canada

Tobacco smoke contains benzene, a chemical that causes cancer.

Health Canada

La fumée du tabac contient du cyanure d'hydrogène, un gaz toxique.

Santé Canada

Tobacco smoke contains hydrogen cyanide, a poisonous gas.

Health Canada

La fumée du tabac contient des particules fines qui peuvent endommager le système respiratoire.

Santé Canada

Tobacco smoke contains fine particles that can damage the respiratory system.

Health Canada

ÉNONCÉS SUR LES CONSTITUANTS TOXIQUES[†]— KRETEKS, TABAC À CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, BÂTONNETS DE TABAC, TABAC À CHIQUER ET TABAC À PRISER :

**Constituants toxiques/gramme : .016 mg Nitrosamines,
.0004 mg Plomb, 26.4 mg Nicotine**

Santé Canada

**Constituants toxiques/gramme : .005 mg Nitrosamines,
.0004 mg Plomb, 27.8 mg Nicotine**

Santé Canada

[†] Les renseignements sur les constituants toxiques sont fournis par le fabricant de tabac et sont spécifiques au produit.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA SANTÉ – CIGARES ET TABAC À PIPE :



MISES EN GARDE RELATIVES À LA SANTÉ – KRETEKS, TABAC À CIGARETTES,
TABAC EN FEUILLES ET BÂTONNETS DE TABAC :



AVERTISSEMENT
**LA CIGARETTE CRÉE
UNE TRÈS FORTE
DÉPENDANCE**

Des études indiquent qu'il peut être plus difficile d'arrêter de fumer que de renoncer à l'héroïne ou à la cocaïne.

Santé Canada



DE L'AIR S'IL VOUS PLAÎT!

AVERTISSEMENT : La fumée secondaire contient du monoxyde de carbone, de l'ammoniac, du formaldéhyde, du benzo[a]pyrène et des nitrosamines. Ces produits chimiques peuvent nuire à vos enfants.

Santé Canada

Estimation du nombre de décès au Canada, 1996

■ Meurtres - 510	AVERTISSEMENT CHAQUE ANNÉE, L'ÉQUIVALENT DE LA POPULATION D'UNE PETITE VILLE MEURT DES SUITES DU TABAGISME
■ Alcool - 1 900	
■ Accidents de la route - 2 900	
■ Suicides - 3 900	
■ Tabac - 45 000	

Santé Canada

MESSAGES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ — KRETEKS, TABAC À CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES ET BÂTONNETS DE TABAC :

Vous POUVEZ arrêter de fumer!

Le tabac crée une très forte dépendance

- Si vous songez à cesser de fumer, il est préférable d'avoir une stratégie et de la respecter pour vaincre votre dépendance.
- Préparez-vous! Annoncez aux personnes de votre entourage la date où vous cesserez de fumer.

Dressez la liste des raisons qui vous motivent. Si l'envie de fumer vous reprend, relisez votre liste.

Pour plus d'information sur le tabac et ses effets sur la santé ou sur les méthodes pour vaincre la dépendance au tabac, consultez un médecin, un(e) infirmier(ère), un(e) pharmacien(ne) ou le site www.infotabac.com

Santé Canada

1

Si j'ai le cancer du poumon, quelles sont mes chances de survivre ?

- Vos chances de survivre à cette maladie sont minimes.
- **60 % des personnes atteintes meurent en moins d'un an.**
- Moins de 15 % des victimes du cancer du poumon seront encore en vie 5 ans après le diagnostic.
- Le tabagisme est responsable de 85 % de tous les cancers du poumon.

Le fait d'arrêter de fumer réduit vos chances d'être atteint du cancer du poumon.

Pour plus d'information sur le tabac et ses effets sur la santé ou sur les méthodes pour vaincre la dépendance au tabac, consultez un médecin, un(e) infirmier(ère), un(e) pharmacien(ne) ou le site www.infotabac.com

Santé Canada

9

Si je fume pendant la grossesse, cela peut-il nuire à mon bébé ?

· Oui.

- Fumer pendant la grossesse crée de graves risques pour le bébé. Il se peut que votre bébé ait plus souvent besoin de soins hospitaliers. Le risque de décès est également plus élevé. On a établi qu'il y a un lien entre le fait de fumer durant la grossesse et la mort subite du nourrisson (MSN).
- Ne mettez pas la santé de votre bébé en danger.

La meilleure solution est de cesser de fumer.

Pour plus d'information sur le tabac et ses effets sur la santé ou sur les méthodes pour vaincre la dépendance au tabac, consultez un médecin, un(e) infirmier(ère), un(e) pharmacien(ne) ou le site www.infotabac.com

Santé Canada

15

Pour voir toutes les étiquettes, consultez l'adresse suivante :

www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/etiquettes-relatives-sante-pour-cigarettes-et-petits-cigares.html



RÉFÉRENCES

- ¹ Agence de la santé publique du Canada. (2008). *Atlas des facteurs de risque*. Extrait du site Web du gouvernement du Canada : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies-chroniques/atlas-facteurs-risque.html
- ² Dobrescu, A., A. Bhandari, G. Sutherland et T. Dinh (2017). *Les coûts du tabagisme au Canada, 2012*. Le Conference Board du Canada. Extrait du site Web du gouvernement du Canada : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/couts-tabagisme-canada-2012.html
- ³ Dobrescu, et coll. (2017)
- ⁴ Santé Canada. (2015). *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues : sommaire de 2015*. Extrait du site Web du gouvernement du Canada : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-tabac-alcool-et-drogues/sommaire-2015.html
- ⁵ Gravely, S., Giovino, G.A., Craig, L., Commar, A., D'Espaignet, E.T., Schotte, K., et Fong, G.T. (2017). *Implementation of key demand-reduction measures of the WHO Framework Convention on Tobacco Control and change in smoking prevalence in 126 countries: an association study*, *The Lancet Public Health*, volume 2, numéro 4, e166–e174. [https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(17\)30045-2](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(17)30045-2)
- ⁶ Hammond, D. (2011) *Health warning messages on tobacco products: a review*. *Tobacco Control*, 2011;20:327–337. <http://dx.doi.org/10.1136/tc.2010.037630>
- ⁷ Extrait du site Web du Cancer Intervention and Surveillance Modeling Network (CISNET) du National Cancer Institute : <https://resources.cisnet.cancer.gov/registry/packages/simsmoke-georgetown/#basics>
- ⁸ Levy, D. (2017). *Canada SimSmoke: The effect of past policies and the potential effect of future demand reduction policies—Final Report*. Préparé pour le compte de Santé Canada
- ⁹ Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac. (2008)
- ¹⁰ Hammond, D., et J.L. Reid (2012). *Health warnings on tobacco products: International practices*. *Salud Publica Mex* 2012;54:270–280

- 11 Wakefield, M., K. Coomber, M. Zacher, S. Durkin, E. Brennan et M. Scollo (2015). *Australian adult smokers' responses to plain packaging with larger graphic health warnings 1 year after implementation: results from a national cross-sectional tracking survey*. *Tobacco control*, 24, ii17–ii25. <http://dx.doi.org/10.1136/tobaccocontrol-2014-052050>
- 12 Maynard, O. M., Munafò, M. R., et Leonards, U. (Oct. 2012). Visual attention to health warnings on plain tobacco packaging in adolescent smokers and non-smokers. *Addiction*, 108, 413–419. <https://doi.org/10.1111/j.1360-0443.2012.04028.x>
- 13 Al-Hamdani, M. (2013). Effet de l'emballage neutre des paquets de cigarettes sur la capacité de retenir les avertissements de santé. *Politiques de santé*, 8(3), 68–77. www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3999559
- 14 Hammond, D. (2009) Tobacco labelling and packaging toolkit: A guide to FCTC article 11. Waterloo, Ontario: Department of Health Studies, University of Waterloo. Extrait du site Web du Tobacco Labelling Resource Centre : www.tobaccolabels.ca/toolkit
- 15 Decima Research (2009)
- 16 Hammond (2011)
- 17 Environics Research Group. (2007b). Les effets du tabac sur la santé et les messages d'avertissement concernant la santé sur les paquets de cigarettes – sondage mené auprès des jeunes : sondages, 12^e étape. Préparé pour le compte de Santé Canada.
- 18 Phoenix Strategic Perspectives Inc. (2018a). Essais qualitatifs relativement aux nouvelles mises en garde et aux slogans des coordonnées sur les paquets de cigarettes – 2017. Préparé pour le compte de Santé Canada.
- 19 Hammond (2009)
- 20 Hammond (2011)
- 21 Shanahan, P. et Elliott, D. (2009). Évaluation de l'efficacité des mises en garde graphiques sur les emballages des produits du tabac 2008 (en anglais). Titre original : *Evaluation of the effectiveness of the graphic health warnings on tobacco product packaging 2008*. Gouvernement australien, ministère de la Santé et du vieillissement, Canberra Extrait du site Web du ministère de la Santé du gouvernement de l'Australie (en anglais) : www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/content/tobacco-warn-eval08
- 22 Phoenix Strategic Perspectives Inc. (2018a)
- 23 Crawford Moodie, C., MacKintosh, A.M., Gallopel-Morvan, K., Hastings, G. et Ford, A. (2017). *Adolescents' Perceptions of an On-cigarette Health Warning*. *Nicotine & Tobacco Research*, volume 19, numéro 10, 1^{er} octobre 2017, 1232–1237, <https://doi.org/10.1093/ntr/ntw165>
- 24 Hoek, J., P. Gendall, C. Eckert et J. Louviere (2016). *Dissuasive cigarette sticks: the next step in standardised ('plain') packaging?* *Tobacco Control*, 2016;25:699–705. <http://dx.doi.org/10.1136/tc.2010.037630> <https://doi.org/10.1136/TOBACCOCONTROL-2015-052533>
- 25 Hoek, J., et C. Robertson (2015). *How do young adult female smokers interpret dissuasive cigarette sticks?: A qualitative analysis*. *Journal of Social Marketing*, vol. 5, numéro 1, p. 21–39. <https://doi.org/10.1108/JSOCM-01-2014-0003>
- 26 Phoenix Strategic Perspectives Inc. (2018b)
- 27 Phoenix Strategic Perspectives Inc. (2018b)
- 28 Gouvernement de l'Australie. (2013). *Competition and Consumer (Tobacco) Information Standard 2011* (tel que modifié et entré en vigueur le 26 juillet 2013). Extrait du site Web du Federal Register of Legislation du gouvernement de l'Australie : www.legislation.gov.au/Details/F2013C00598
- 29 Extrait du site Web du ministère de la Santé du gouvernement de l'Australie : www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/Content/tobacco-label-images

- ³⁰ Les Études de Marché Créatec (2008). *Étude quantitative auprès des jeunes Canadiens fumeurs et non-fumeurs vulnérables : effets d'un emballage modifié en agrandissant la taille des avertissements sur les paquets de cigarettes*. Préparé pour le compte de Santé Canada.
- ³¹ Les Études de Marché Créatec (2008). *Étude quantitative auprès des fumeurs adultes canadiens : effets d'un emballage modifié en agrandissant la taille des avertissements sur les paquets de cigarettes*. Préparé pour le compte de Santé Canada.
- ³² Shanahan et Elliott (2009)
- ³³ Gouvernement de l'Australie (2013)
- ³⁴ Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. (2014). *Directive sur les produits du tabac (2014/40UE)*. Extrait du site Web de la Commission européenne – Santé publique : https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/tobacco/docs/dir_201440_fr.pdf
- ³⁵ Borland, R., N. Wilson, G. T. Fong, D. Hammond, K. M. Cummings, H. H. Yong, W. Hosking, G. Hastings, J. Thrasher et A. McNeill (2009). *Impact of graphic and text warnings on cigarette packs: findings from four countries over five years*, Tobacco Control. <http://dx.doi.org/10.1136/tc.2008.028043>
- ³⁶ Swayampakala, K., J.F. Thrasher, H. Yong, G.E. Nagelhout, L. Li, R. Borland, D. Hammond, R.J. O'Connor et J.W. Hardin (2017). *Over-Time Impacts of Pictorial Health Warning Labels and their Differences across Smoker Subgroups: Results from Adult Smokers in Canada and Australia*. Nicotine & Tobacco Research, 2017, 1–9. <https://doi.org/10.1093/ntr/ntx134>
- ³⁷ Sambrook Research International (2009)